

A2 INVEST

Société par actions simplifiée au capital de 1.000 €
Siège social : 37 quai de l'Apport Paris – 91100 CORBEIL-ESSONNES
RCS PARIS 934 486 887

certifié conforme à l'original 

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 17 SEPTEMBRE 2025

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ ET LE 17 SEPTEMBRE A 15 HEURES,

Les actionnaires de la société par actions simplifiée A2 INVEST se sont réunis au siège social, en assemblée générale extraordinaire sur convocation du Président.

La séance est ouverte sous la présidence de la société HOLDING GOLDENICE, Président, qui constate la présence de :

- SPC INVEST, propriétaire de 400 actions
- HOLDING GOLDENICE, propriétaire de 400 actions
- ON AIR DEVELOPPEMENT, propriétaire de 200 actions

Soit au total 1000 actions représentant 100 % du capital social.

Le Président constate en conséquence que l'assemblée peut donc valablement délibérer et prendre les décisions à la majorité requise conformément aux dispositions statutaires.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'assemblée générale :

- Les avis de convocations,
- La feuille de présence de l'assemblée à laquelle sont annexés les pouvoirs des actionnaires représentés par des mandataires,
- Le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée.

Le Président indique que ces documents sont à la disposition des actionnaires, au siège social, depuis quinze jours avant la date de la présente assemblée.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Démission de HOLDING GOLDENICE de ses fonctions de Président
- Démission de SCP INVEST de ses fonctions de Directeur Général
- Nomination de Monsieur Alexis BOLLE en qualité de nouveau Président
- Nomination de Monsieur Aymeric AMELINE en qualité de nouveau Directeur Général
- Transfert du siège social de la société dans un autre ressort
- Modification corrélative des statuts (article 5 SIEGE SOCIAL)
- Mise à jour de l'article 7 des statuts par suite des cessions d'actions du 16/07/2025
- Pouvoir en vue des formalités

Le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

Le Président expose à l'assemblée des actionnaires que pour des raisons d'ordre personnelles, la HOLDING GOLDENICE représentée par son Président Monsieur Aymeric AMELINE a fait part de sa démission de ses fonctions de Président de la société A2 INVEST.

L'assemblée générale des actionnaires prend acte de cette démission.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents et/ou représentés

DEUXIEME RESOLUTION

Le Président expose à l'assemblée des actionnaires que pour des raisons d'ordre personnelles, la SPC INVEST représentée par son Président Monsieur Alexis BOLLE a fait part de sa démission de ses fonctions de Directeur Général de la société A2 INVEST.

L'assemblée générale des actionnaires prend acte de cette démission.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents et/ou représentés

TROISIEME RESOLUTION

Suite à la démission de ses fonctions de Président par la société HOLDING GOLDENICE, l'assemblée générale propose de désigner

Monsieur Alexis BOLLE

Né le 30 mai 1991 à PARIS

Demeurant 18, rue des Colverts – 77150 LESIGNY

en qualité de nouveau Président à compter de ce jour, pour une durée indéterminée.

Monsieur Alexis BOLLE a fait savoir à l'assemblée des actionnaires qu'il acceptait son nouveau mandat de Président et devient, à compter de ce jour, Président de la société A2 INVEST.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents et/ou représentés

QUATRIEME RESOLUTION

Suite à la démission de ses fonctions de Directeur Général par la société SPC INVEST, l'assemblée générale propose de désigner

Monsieur Aymeric AMELINE

Né le 8 avril 1991 à LE CHESNAY

Demeurant 32 rue Gabriel Péri, 78420 CARRIERES-SUR-SEINE

en qualité de nouveau Directeur Général à compter de ce jour, pour une durée indéterminée.

Monsieur Aymeric AMELINE a fait savoir à l'assemblée des actionnaires qu'il acceptait son nouveau mandat de Directeur Général et devient, à compter de ce jour, Directeur Général de la société A2 INVEST.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents et/ou représentés

AA A.B

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale des actionnaires, après avoir pris connaissance du projet de transfert du siège social de la société dans un autre ressort, décide d'approuver ledit transfert.

Le siège social actuellement situé 229, rue Saint Honoré à PARIS 75001 est donc transféré au 37, quai de l'Apport Paris – 91100 CORBEIL-ESSONNES à compter de ce jour.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'EVRY et sera radiée du registre du commerce et des sociétés de PARIS.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents et/ou représentés

SIXIEME RESOLUTION

Comme conséquence de ce qui précède, l'article 5 des statuts est donc modifié comme suit :

« Article 5 – SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé à l'adresse suivante : 37 quai de l'Apport Paris – 91100 CORBEIL-ESSONNES.

Il peut être transféré partout ailleurs, y compris dans le même département ou dans un département limitrophe, par décision collective extraordinaire des Associés.

Le Président est autorisé à modifier les statuts en conséquence de la décision prise par les Associés. »

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents et/ou représentés

SEPTIEME RESOLUTION

Par suite des cessions d'actions intervenues le 16 juillet 2025 au profit de la société ON AIR DEVELOPPEMENT, il est procédé à la mise à jour de l'article 7 des statuts comme suit :

« Article 7- APPORTS

Par suite des cessions d'actions intervenues en date du 16 juillet 2025, le capital social de la société est désormais réparti comme suit entre les actionnaires :

- | | |
|----------------------------|-------------|
| - SAS HOLDING GOLDENICE | 400 actions |
| - SAS SPC INVEST | 400 actions |
| - SAS ON AIR DEVELOPPEMENT | 200 actions |

Soit au total la somme de 1000 actions d'une valeur nominale de 1 € chacune.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents et/ou représentés

AA AB

HUITIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tout pouvoir au Président à l'effet d'effectuer au registre du commerce et des sociétés toutes les formalités légales et réglementaires consécutives aux résolutions qui précèdent.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents et/ou représentés

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 15h30

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, qui, après lecture, a été signé par le Président.

Bon pour acceptation du mandat 

Aymeric AMELINE*
Directeur Général de la SAS A2 INVEST

Bon pour acceptation de mandat

Alexis BOLLE*
Président de la SAS A2 INVEST

Jacques BOLLE
Actionnaire de SPC INVEST

*Faire précéder la signature de la mention manuscrite « Bon pour acceptation de mandat »

AA A.B